

**PROCES-VERBAL** de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 7 septembre 2023

Le 7 septembre 2023 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 1er septembre 2023 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Monsieur BUR Jean-Marc, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Monsieur DUVAL Jacques, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Céline, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame POINSIGNON Magali, Madame RAVARD Caroline, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux.

La secrétaire de séance : ALIZÉ Catherine, secrétaire de mairie

Absents avec excuse : Madame WALLERICH Patricia, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,  
Monsieur CONTANT David, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey

Absents sans excuse : ./.

ARRET DU PV de la réunion du 10 Août 2023 acté.

**1) INVESTISSEMENTS AU COMPLEXE SPORTIF : CREATION DE DEUX PLATEFORMES COMPLEXE SPORTIF ET ACQUISITION DE DEUX TOILES DE TENTES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés,
- Considérant la nécessité d'acquérir deux toiles de tentes,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de :

- deux toiles de tente à la société MK BACHES sise à METZ pour le montant de 7253.06 € HT
- la création de deux plateformes au complexe sportif à la société LEONARD TP sise à LA MAXE pour le montant de 12 036.00 € HT

et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager et mandater les dépenses sur l'opération correspondante.

## 2) ILLUMINATIONS DE NOEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu les dispositions relatives aux MAPA,
- Considérant le besoin de poser des illuminations de Noel complémentaires,
- Après avoir entendu M. DUVAL Jacques, Adjoint au Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, décide :

- de louer un ensemble de motifs d'illuminations de Noël à l'entreprise FESTILHIGT sise à VILLECHETIF pour un montant de 2227.00 € HT/ an pour une durée de 3 ans
- d'acquérir des guirlandes d'illumination de Noel à l'entreprise REXEL sise à LA MAXE pour un montant de 310.19 € HT
- d'acquérir des guirlandes d'illumination de Noël à l'entreprise DECOLUM sise à TRONVILLE EN BARROIS pour un montant de 437.10 € HT
- de confier la pose et dépose des illuminations de Noël à UEM sise à Metz pour 3118.50 € HT et donne mandat à M. le Maire pour signer, engager et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

## 3) TABLEAU DES EFFECTIFS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéas 6 et 7,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets n°88 548 et 547 du 06.05.88 modifiés,
- Vu les décrets des 2006 1691, 2016-604 et 2016-596,
- Vu la délibération du 27.10.22,
- Considérant le besoin de recruter un adjoint technique suite au départ de l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'actualiser le tableau du personnel municipal en créant un poste d'adjoint technique ainsi qu'il suit :

<b>Grade Situation actuelle</b>	<b>Statut</b>	<b>Temps de Travail hebdo</b>	<b>Date d'effet</b>
Secrétaire de mairie	fonctionnaire	TC	01/12/2002
Rédacteur	contractuel CDI	TNC = 0,29	01/09/2006
Technicien Principal 1ère Classe	fonctionnaire	TC	01/06/2016
Agent de maîtrise	Fonctionnaire ou contractuel	TC	01/01/2023
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	fonctionnaire	TC	01/02/2011
Adjoint technique	contractuel CDI	TNC = 0,83	01/10/2006
Adjoint technique	fonctionnaire	TC	14/03/2013
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe		TC	01/03/2014
Agent spécialisé des écoles Maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe ATSEM	fonctionnaire	TNC = 0,69	01/02/2018
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe ATSEM	fonctionnaire	TNC = 0,69	31/08/2020
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	fonctionnaire	TNC = 0,72	01/01/2007
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	15/04/2008
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	01/07/2016
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	01/07/2016
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	01/07/2010
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	01/06/2018
Attaché	contractuel	TC	15/10/2018
Adjoint administratif	Contractuel ou stagiaire/fonctionnaire	TC	01/09/2021
Adjoint technique	Contractuel ou stagiaire/fonctionnaire	TC	01/10/2023

#### 4) SUBVENTION MJC LA MAXE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la demande de la Présidente de la MJC LA MAXE
- Considérant l'intérêt que le Conseil Municipal attache au développement de la vie associative du village,
- Considérant la demande de Mme la Présidente de la MJC LA MAXE,
- Considérant le besoin d'avance sur la subvention annuelle en raison de la trésorerie temporairement insuffisante de l'association,
- Considérant les personnes ayant quitté la salle du conseil municipal : Sandrine THOMAS, Jean-Yves ALLAIN, Jacques DUVAL,
- Après avoir entendu Monsieur Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association MJC LA MAXE une avance de 2500 € sur la subvention qui sera attribuée pour l'année 2024.

A LA MAXE, le 20.09.2023

La secrétaire,

LE MAIRE

Catherine ALIZÉ

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

	LISTE DES DELIBERATIONS
N°	OBJET
1	INVESTISSEMENTS AU COMPLEXE SPORTIF : CREATION DE DEUX PLATEFORMES COMPLEXE SPORTIF ET ACQUISITION DE DEUX TOILES DE TENTES
2	ILLUMINATIONS DE NOEL
3	TABLEAU DES EFFECTIFS
4	SUBVENTION MJC LA MAXE